

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté du **11 MAI 2016**

modifiant l'arrêté du 30 mars 2016 portant autorisation d'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,**

Vu l'article 2005/36/CE du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et notamment son article 2-2 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 241-1, R. 241-25 à R. 241-26 ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2015 modifiant l'arrêté du 3 mai 2010 relatif à l'organisation du contrôle des connaissances pour les vétérinaires dont le diplôme ne bénéficie pas d'une reconnaissance automatique en France ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2015 relatif aux épreuves pour l'année 2016 du contrôle de connaissances visé par l'article L. 241-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2015 visant les membres du jury autres que les membres de droit aux épreuves pour l'année 2016 du contrôle de connaissances visé par l'article L. 241-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le procès-verbal des opérations du jury du contrôle des connaissances en date du 24 mars 2016.

## ARRÊTE

### Article 1er

Le point 12 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 30 mars 2016 portant autorisation d'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux est remplacé par les dispositions suivantes :

"12. Madame BELAHSEN née BELBACIR Najat, née le 1<sup>er</sup> avril 1979 à Rabat (Maroc), demeurant 66, rue Pierre de Coubertin – appartement 101 – 73200 ALBERTVILLE ;"

### Article 2

Le directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **11 MAI 2016**

Pour le Ministre et par délégation

Pour le Ministre et par délégation  
Le directeur général adjoint  
Loïc EVAIN